

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE R-2025-199 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 10 MARS 2026 À 19 H 15

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 février 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2026-199-1** intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage R-2025-199 de la ville de Dollard-des-Ormeaux afin d'apporter divers ajustements, clarifications, améliorations et corrections (omnibus)** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mars 2026 à 19 h 15, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2026-199-1 vise tout le territoire de la Ville.
4. Ledit projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 mars 2026.

NANCY GAGNON, greffière adjointe